

COMPTE RENDU DE LA MATINEE DU 20 OCTOBRE 2010 : Groupes « LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES »

Textes de référence :

Livret scolaire : <http://www.education.gouv.fr/cid23049/mene0800916c.html>

Livret personnel de compétences : <http://www.education.gouv.fr/cid52378/mene1015809c.html>

1) Quels sont les avantages du livret personnel de compétences ?

Cycle II :

Le LPC permet à l'élève et à sa famille de se situer par rapport aux compétences attendues. Ce nouvel outil est mis en œuvre jusqu'au collège dès cette rentrée 2010 et intervient dans l'attribution du brevet des collèges. Il permet d'assurer une continuité tout au long du parcours scolaire dans le cadre d'une harmonisation nationale. Le vocabulaire étant commun à tous, il devient plus facile à lire et à s'approprier. Les évaluations nationales y apparaissent clairement. Il assure l'appropriation des compétences du socle commun à l'issue de la 3^{ème}. Il s'inscrit dans une logique de continuum éducatif européen (notamment sur l'APER). La partie « primaire » ne comprend que 15 pages. Il permet d'assurer une cohérence et de visualiser l'aide à apporter aux élèves (compétences non validées). Il met en lumière ce que les élèves n'ont pas acquis et alerte pour la mise en œuvre de PPRE. Il favorise le regard positif et valorise la réussite des élèves. Il renseigne sur les connaissances des élèves provenant d'autres écoles. Les compétences sont liées au socle commun, la mise en œuvre du LPC encourage les équipes à les analyser. Il représente une base de travail pour l'élaboration d'un livret de classe et des progressions. Il permet aux enseignants de cycle III de repérer les compétences et connaissances non validées au cycle II.

Cycle III :

Le LPC (Livret Personnel de Compétences) définit le cadre d'une évaluation commune à l'ensemble des écoles en rapport avec les programmes. La base de l'évaluation est identique pour tous. C'est un outil de lecture appréciable pour les postes itinérants. Sa présentation est synthétique. Il offre la possibilité de valider les compétences des élèves tout au long de la scolarité. Le dispositif permet de donner du temps à chaque enfant pour acquérir les compétences. Ce qui n'a pas été validé le sera ultérieurement. Il nécessite de la part des équipes une répartition des contenus et des compétences, une réelle programmation par cycle et une harmonisation des contenus entre les classes. Sa transmission est assurée de classe de en classe, les situations particulières des élèves sont connues par l'ensemble de l'équipe. Il permet une uniformisation du regard. C'est un moyen supplémentaire d'appropriation du socle commun. Il permet aux familles de visualiser les acquisitions des élèves. L'adéquation avec les livrets scolaires est plus précise. La dématérialisation du support par voie informatique serait profitable et permettrait un gain de temps.

2) Comment valider les compétences du LPC ?

Cycle II :

Les compétences sont validées au regard de l'appropriation des acquisitions (pas de « dévalidation ») selon une « norme » commune. Le système est « binaire », les élèves maîtrisent ou non les compétences. Cependant une compétence peut être validée même si tous les domaines ne le sont pas. Le système de validation se concrétise désormais par une date à apposer au lieu des mentions –oui/non.

La place de l'équipe et sa stabilité sont des éléments importants pour la compréhension des situations, les prises de décisions et la transmission des informations aux familles.

Un travail préalable d'appropriation des compétences du socle commun par les équipes est nécessaire. Plusieurs items restent à détailler pour passer d'une validation générale à une validation plus fine.

Ce travail doit conduire à élaborer des progressions en prenant en compte les éléments du socle commun et les compétences des programmes. La validation des compétences sera facilitée si les équipes disposent d'une programmation précise.

Les livrets scolaires doivent intégrer les compétences du socle commun.

Ils peuvent être remplis en rapport avec les évaluations CE1 (de nombreuses questions se posent), du livret scolaire et des évaluations de classe notamment en contrôle continu.

Les écoles qui les avaient remplis l'an passé s'étaient données un barème commun par cycle pour valider ou non les compétences et avaient élaboré des exercices communs.

Cycle III :

Les compétences sont validées en référence au livret scolaire trimestriel par des observations et des évaluations régulières en classe et complété des évaluations nationales.

Un dispositif d'évaluation spécifique au LPC peut être envisagé.

Les équipes doivent trouver un consensus pour le type de codage ou le niveau de compétence atteint pour valider les compétences du LPC (pourcentage de compétences validées à hauteur de 75%).

La proposition du groupe départemental LVE est à développer pour d'autres compétences : l'élève doit avoir validé la compétence dans 3 situations différentes pour qu'elle soit validée.

Chaque niveau de classe peut faire l'objet d'une couleur. Dans certains cas, les équipes peuvent proposer une répartition pour la validation des compétences.

Dans tous les cas les équipes doivent réajuster les livrets scolaires en prenant en compte les compétences du socle commun et les compétences des programmes.

L'élaboration d'une « grille » de conseil de cycle pour l'harmonisation du LPC peut être utile.

3) Quelles sont les difficultés rencontrées et les solutions proposées ?

Cycle II :

Certaines compétences peuvent être difficilement considérées comme acquises de façon « stable », d'autres regroupent trop de connaissances ou de capacités différentes. Ce qui rend également plus complexe les progressions et le croisement entre les différentes composantes des compétences (connaissances / capacités).

Qu'attend précisément derrière chaque item ? Pour certains items, certainement trop.

Le passage entre la notation en 3 ou 4 codes (acquis, EVA, NA ou A,B,C,D ou code de couleur) et le système du LPC (oui/non à une date) est complexe. Le remplissage des livrets demande beaucoup de temps et une organisation spécifique opérationnelle.

Le lien avec les programmes n'est pas toujours lisible. Un travail de mise en lien entre les programmes et le socle commun est nécessaire.

La gestion de l'ensemble des éléments en parallèle est difficile.

La multiplicité des dispositifs d'évaluation nécessite des analyses en commun et le croisement des différents regards.

Il est difficile de savoir à quel moment valider la compétence (en fin d'année, en cours d'année, ...)

L'écart de temps entre les évaluations régulières et la validation des compétences du LPC est problématique.

La validation des compétences nécessite de nombreuses situations d'évaluation, souvent en fin d'année scolaire – des solutions : évaluer les items complémentaires aux évaluations nationales, ne pas évaluer deux fois les mêmes compétences.

Les situations scolaires sont parfois différentes des attendus du LPC.

Ce livret renseigne sur les difficultés des élèves (qui rencontrent de nombreuses difficultés). Sont-ils nombreux ?

Dans le cas des items non validés, qui valide ? qui remplit ?

Solutions possibles :

Utiliser des livrets scolaires en lien étroit avec le LPC (mêmes compétences, dans le même ordre)- plusieurs propositions sont formulées dans la partie « questions sans réponses ».

Elaborer des situations d'évaluation en commun, harmoniser les barèmes et les grilles de notation.

Certains items peuvent être renseignés au crayon de papier en cours d'année et validés ou non en fin d'année.

Une école a acheté la licence « livret on click » et remplira le LPC par cet intermédiaire.

Cycle III :

Certaines compétences regroupent trois « éléments » différents dans la même phrase et sont trop condensées.

La formulation du « oui/non » est contradictoire avec le principe de validation positive du livret. Il faut dès maintenant mettre en œuvre le système de validation par date d'ou une superposition de deux dispositifs.

Lorsqu'un item est validé et qu'il ne l'est apparemment plus l'année suivante, doit il être revalidé ?

Qui remplit le livret ? les enseignants de CE1 et de CM2 ?

Les niveaux d'exigence des enseignants sont différents.

A quel moment inscrit-on la date de validation ? Se cale t-on sur le calendrier des livrets trimestriels ?

Quand peut-on affirmer qu'une compétence est acquise définitivement ?

La remise du LPC rempli pour les commissions d'harmonisation du mois de mai est problématique et conduit les enseignants à ne pas se prononcer.

La validation en conseil de cycle est également complexe et rencontre rapidement des limites (longueur, multiplicité des situations)

La remise des livrets en main propre aux familles nécessite un accord de l'ensemble de l'équipe. Un ordre de passage doit être établi. La lecture du LPC pour les parents non francophones est un obstacle supplémentaire.

Le LPC semble être redondant avec le livret scolaire. Le rattachement du livret scolaire au LPC est pour l'heure complexe.

Le coût des documents de travail est important ; en temps pour harmoniser, s'approprier les éléments, en matériel (reprographie des livrets – en deux exemplaires : un pour la famille, un pour le collègue).

4) Quelles sont les questions sans réponse ?

Cycle II :

Quelle cohérence doit-on développer entre le LPC et les livrets scolaires ? Quels sont les liens entre les évaluations régulières et le LPC ? Le LPC remplacera t-il à terme le livret scolaire ou devra t-on continuer à remplir les deux ?

La circulaire n° 2008-155 du 24-11-2008 précise que le livret scolaire comprend :

- 1) Les documents d'évaluations périodiques en usage dans l'école pour suivre régulièrement les progrès de l'élève au fil de chaque année scolaire.*
- 2) Les résultats, en français et en mathématiques, aux évaluations nationales de CE1 et de CM2 présentés selon le modèle en annexe 1.*
- 3) Les attestations de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun en CE1 et en CM2 en référence aux programmes de l'école*

Il apparaît souhaitable que ces éléments soient présentés sur un même document. Les évaluations périodiques sont établies à partir des compétences définies dans les programmes pour chaque niveau de classe (repères pour organiser la progressivité des apprentissages). Les attestations de maîtrise des compétences du socle commun sont renseignées à partir des évaluations nationales et des évaluations périodiques pour chaque niveau de classe.



Plusieurs documents de ce type existent déjà dans le commerce notamment le document produit par le CRDP de la région Centre « le livret scolaire de l'école primaire », 1,95 euros.

Lien du CRDP:

<http://www.sceren.com/cyber-librairie-cndp.asp?l=le-livret-scolaire-de-l-ecole-primaire&prod=271623>

D'autres exemples :

Livrets électroniques :

Il existe maintenant des logiciels de gestion des livrets scolaires. Certains sont téléchargeables gratuitement d'autres sont payants mais bénéficient d'une assistance et d'une mise à jour régulière.

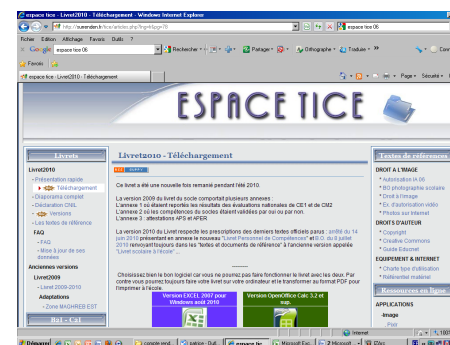
Logiciel payant mais de qualité (utilisé par une école de la circonscription) : Livret One Click

http://www.ecole-one-click.fr/Pages/Livret/Livret_page_principale.htm

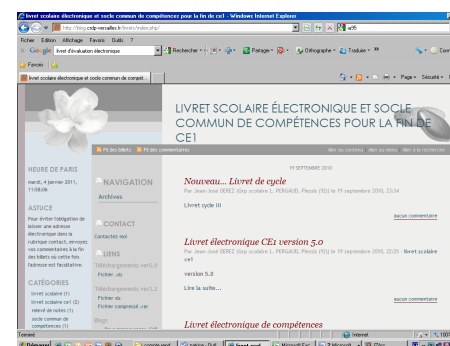


Logiciels gratuits :

Espace TICE : <http://surrenden.fr/tice/articles.php?lng=fr&pg=78>



Livret électronique J. Derez : <http://blog.crdp-versailles.fr/livrets/>



Livrets de circonscription

1^{ère} forme :

Extrait du livret cycle II proposé par la circonscription de Louvres / Marly / Fosses. Les parties blanches correspondent aux compétences attendues en CP, les parties grises claires, celles attendues en CE1. La compétence indiquée en gras est la compétence du socle commun du livret personnel de compétences.

Le livret existe pour la maternelle et pour le cycle III

COMPETENCE 1 : la maîtrise de la langue française Compétences ou connaissances devant être acquises	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Année suppl.
FRANÇAIS : LANGAGE ORAL			
Rapporter clairement un événement ou une information très simple : exprimer les relations de causalité, exprimer les circonstances temporelles et spatiales, utiliser de manière adéquate les temps verbaux (présent, futur, imparfait, passé composé)			
Faire un récit structuré (relations causales, circonstances temporelles et spatiales précises) et compréhensible pour un tiers ignorant des faits rapportés ou de l'histoire racontée.			
Présenter à la classe un travail individuel ou collectif.			
Manifester sa compréhension d'un récit ou d'un texte documentaire lu par un tiers : répondre à des questions le concernant, reformuler le contenu d'un paragraphe ou d'un texte, identifier les personnages principaux d'un récit			
Raconter une histoire déjà entendue en s'appuyant sur des illustrations			
Décrire des images (illustrations, photographies...)			
Reformuler une consigne			
Prendre part à des échanges verbaux tout en sachant : écouter les autres, poser des questions			
Participer à un échange : questionner, apporter des réponses, écouter et donner un point de vue en respectant les règles de la communication			
PARTICIPER EN CLASSE À UN ÉCHANGE VERBAL EN RESPECTANT LES RÈGLES DE LA COMMUNICATION			

L'inconvénient de cette présentation réside dans la taille du document (environ 20 pages pour le cycle II). Les deux niveaux de classe apparaissent dès le CP.

2^{ème} forme (proposition non réalisée):

La structure du document est identique mais déclinée par niveau de classe.

Exemple pour le CP

COMPETENCE 1 : la maîtrise de la langue française Compétences ou connaissances devant être acquises	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Année suppl.
FRANÇAIS : LANGAGE ORAL			
Rapporter clairement un événement ou une information très simple : exprimer les relations de causalité, exprimer les circonstances temporelles et spatiales, utiliser de manière adéquate les temps verbaux (présent, futur, imparfait, passé composé)			
Manifester sa compréhension d'un récit ou d'un texte documentaire lu par un tiers : répondre à des questions le concernant, reformuler le contenu d'un paragraphe ou d'un texte, identifier les personnages principaux d'un récit			
Raconter une histoire déjà entendue en s'appuyant sur des illustrations			
Décrire des images (illustrations, photographies...)			
Reformuler une consigne			
Prendre part à des échanges verbaux tout en sachant : écouter les autres, poser des questions			
PARTICIPER EN CLASSE À UN ÉCHANGE VERBAL EN RESPECTANT LES RÈGLES DE LA COMMUNICATION			

Exemple pour le CE1

COMPETENCE 1 : la maîtrise de la langue française Compétences ou connaissances devant être acquises	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Année suppl.
FRANÇAIS : LANGAGE ORAL			
Faire un récit structuré (relations causales, circonstances temporelles et spatiales précises) et compréhensible pour un tiers ignorant des faits rapportés ou de l'histoire racontée.			
Présenter à la classe un travail individuel ou collectif.			
Participer à un échange : questionner, apporter des réponses, écouter et donner un point de vue en respectant les règles de la communication			
PARTICIPER EN CLASSE À UN ÉCHANGE VERBAL EN RESPECTANT LES RÈGLES DE LA COMMUNICATION			

A quel moment valider les compétences ? En CE1 ?

Les compétences relatives au socle commun (le palier 1) doivent être renseignées pour la fin du CE1. Leur validation s'effectue tout au long du cycle II à partir des différentes évaluations menées dans les classes – les évaluations « continues » et l'évaluation nationale. Sachant qu'une compétence considérée comme acquise ne peut être invalidée sur le livret, il sera préférable, en classe de CP, de « renseigner » sur le niveau d'acquisition des compétences du palier 1. L'attestation de maîtrise des compétences sera validée en fin de CE1.

Comment organiser le lien CP/CE1 sachant que les exigences sont différentes ?

Le livret personnel de compétences fait partie intégrante du livret scolaire dans lequel figurent les compétences travaillées et évaluées pour chaque niveau de classe. Les compétences du palier 1 sont renseignées à partir des niveaux d'acquisition des compétences en CP et en CE1 qui figurent sur les livrets scolaires.

Doit-on communiquer le LPC rempli aux parents des élèves de CP ?

A terme, il est souhaitable que les livrets scolaires intègrent dans le même document les compétences définies dans les programmes et les compétences du palier 1.

Les parents seront alors renseignés sur le niveau atteint par leurs enfants à chaque niveau de classe dans la perspective du palier 1.

Comment faire pour valider des items très « larges » (ex : grammaire) ?

Dans les préparations et dans les outils récapitulatifs des résultats des élèves (grilles, tableaux), il convient d'ajouter aux compétences définies par les programmes visées dans les séquences ou de faire correspondre, celles du socle commun.

A quelle « hauteur » doit-on valider les compétences ? Un pourcentage (75%) ? Une validation sur X situations ?

*Les données chiffrées semblent difficile à mettre en œuvre. En premier lieu, nous pouvons nous appuyer sur la définition d'une compétence : **une compétence est toujours une combinaison de connaissances, de capacités à mettre en œuvre ces connaissances, et d'attitudes, c'est-à-dire de dispositions d'esprit nécessaires à cette mise en œuvre.** On considère qu'un élève a acquis une compétence lorsqu'il est capable de la mettre en œuvre dans différentes situations.*

Ex : palier 2 : conjuguer les verbes, utiliser les temps à bon escient = la validation s'effectuera d'une part sur la capacité des élèves à restituer des formes conjuguées à la « demande » - celles définies dans les programmes et qui ont été abordées au cours du cycle III –

d'autre part sur la capacité à utiliser relativement correctement ces formes dans des productions d'écrit dans des situations multiples et diversifiées (orales, écrites, guidées, libres)

Le palier peut-il / doit-il être validé par le cycle III ?

Le livret personnel de compétences renseigne sur les compétences considérées comme maîtrisées à la fin du CE1. Les compétences non maîtrisées sont alors identifiées et reprises par les enseignants du cycle III dans la perspective du palier 2 du socle commun.

Comment identifier les compétences non travaillées des compétences non validées ?

Dans l'absolu, les compétences et les domaines non travaillés à l'issue du CE1 devraient être peu nombreux, ils peuvent donc être signalés sur les livrets de compétences.

Le livret renseigne sur les compétences considérées comme maîtrisées à l'issue du CE1, une case non remplie signifie une compétence non maîtrisée. Ce système de codage doit faire l'objet d'une information détaillée auprès des familles.

Les acquis n'étant pas linéaires, comment concilier leur acquisition et le principe d'une validation par date ?

La validation par date ne s'applique que pour les compétences des paliers 1 et 2 du socle commun. Dans l'hypothèse où le livret scolaire comprend dans le même document les compétences définies par les programmes et celles du socle commun, la progressivité des apprentissages propre à chaque élève est respectée.

Que faire pour les compétences qui semblaient acquises à un moment de la scolarité et qui ne le sont plus en cours de scolarité (ex : lecture de textes de niveau de difficulté croissant) ?

*A l'exception de l'item : « lire seul et écouter lire des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse **adaptés à cet âge.** » qui précise le niveau de formulation de la compétence, on considérera que toutes les autres compétences sont mises en œuvre sur des supports et des situations adaptées à l'âge des élèves. Pour rappel, une compétence est considérée comme maîtrisée si l'élève est capable de la mettre en œuvre dans différentes situations.*

Ex : distinguer le présent, du futur et du passé en grammaire : à l'oral, à l'écrit, en situation d'exercices décontextualisés, en comparaison de textes, en analyse de textes, en production d'écrit, ... du niveau de classe concerné.

Quelles sont les limites de la « normalisation » du LPC ?

La loi d'orientation de 2005 qui a défini le cadre du socle commun précise également les modalités d'évaluation et d'information des familles. Ces dernières doivent pouvoir suivre l'évolution des acquisitions tout au long de la scolarité. Un document commun a été proposé mais à l'heure actuelle toute autre forme qui conserve les principes définis par la loi d'orientation est autorisée.

Comment impliquer les élèves ?

Ou quelle forme d'explicitation peut-on développer auprès des élèves du cycle II ? Toutes les formes qui développent l'explicitation, la compréhension, le sens de l'école et l'estime de soi sont à encourager (explicitation orale systématique à l'amorce et en fin de séance, indication des compétences mobilisées sur les exercices, ...)

Cycle III :

A quel moment de la scolarité, voire de l'année, remplit-on le LPC ?

Le livret personnel de compétences doit être considéré comme un élément du livret scolaire – un élément final -. Il peut donc être rempli tout au long du cycle III, alimenté par les évaluations périodiques et complété des évaluations nationales de CM2. Il doit cependant être renseigné dans sa totalité en fin de classe de CM2.

Comment distinguer une compétence non acquise d'une compétence non travaillée ? cf. réponse cycle II.

Dans l'absolu, comme dans le cas du palier1 les compétences et les domaines non travaillés à l'issue du CM2 devraient être peu nombreux, ils peuvent donc être signalés sur les livrets de compétences.

Le livret renseigne sur les compétences considérées comme maîtrisées à l'issue du CM2, une case non remplie signifie une compétence non maîtrisée. Ce système de codage doit faire l'objet d'une information détaillée auprès des familles.

Certains outils lient le LPC et les éléments des programmes ont été développés, pourra-t-on les utiliser ? quand ?

Il apparaît souhaitable que ces éléments soient présentés sur un même document. Les évaluations périodiques sont établies à partir des compétences définies dans les programmes pour chaque niveau de classe (repères pour organiser la progressivité des apprentissages). Les attestations de maîtrise des compétences du socle commun sont renseignées à partir des évaluations nationales et des évaluations périodiques pour chaque niveau de classe.



Plusieurs documents de ce type existent déjà dans le commerce notamment le document produit par le CRDP de la région Centre « le livret scolaire de l'école primaire », 1,95 euros.

Lien du CRDP:

<http://www.sceren.com/cyber-librairie-cndp.asp?l=le-livret-scolaire-de-l-ecole-primaire&prod=271623>

D'autres exemples :

Livrets électroniques :

Il existe maintenant des logiciels de gestion des livrets scolaires. Certains sont téléchargeables gratuitement d'autres sont payants mais bénéficient d'une assistance et d'une mise à jour régulière.

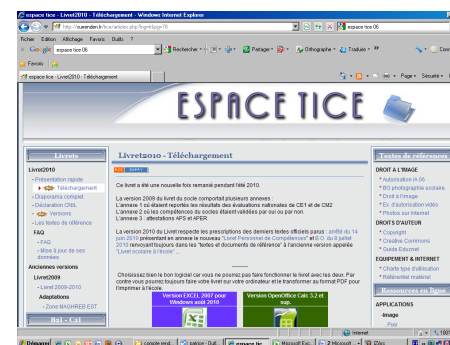
Logiciel payant mais de qualité (utilisé par une école de la circonscription) : Livret One Click

http://www.ecole-one-click.fr/Pages/Livret/Livret_page_principale.htm

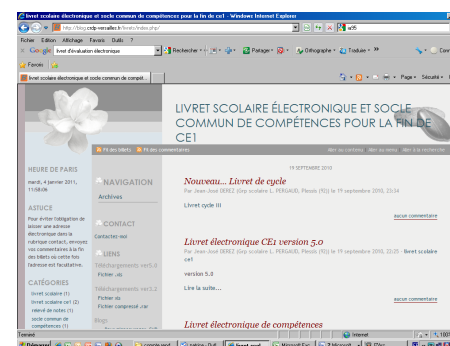


Logiciels gratuits :

Espace TICE : <http://surrenden.fr/tice/articles.php?lng=fr&pg=78>



Livret électronique J. Derez : <http://blog.crdp-versailles.fr/livrets/>



Livrets de circonscription

1^{ère} forme :

Extrait du livret cycle III proposé par la circonscription de Louvres / Marly / Fosses. Les parties blanches correspondent aux compétences attendues en CE2, les parties grises claires, celles attendues en CM1, les parties grises foncées celles attendues en CM2. La compétence indiquée en gras est la compétence du socle commun du livret personnel de compétences.

Le livret existe pour la maternelle et pour le cycle II

COMPETENCE 1 : la maîtrise de la langue française Compétences ou connaissances devant être acquises	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Année suppl.
FRANÇAIS : LANGAGE ORAL				
<i>Echanger, débattre :</i>				
Ecouter et prendre en compte ce qui a été dit				
Questionner afin de mieux comprendre				
Exprimer et justifier un accord ou un désaccord				
Emettre un point de vue personnel motivé				
Demander et prendre la parole à bon escient				
Réagir à l'exposé d'un autre élève en apportant un point de vue motivé				
Participer à un débat en respectant les tours de parole et les règles de politesse				
Présenter à la classe un travail collectif				
Participer aux échanges de manière constructive : rester dans le sujet, situer son propos par rapport aux autres, apporter des arguments, mobiliser des connaissances, respecter les règles habituelles de la communication				
PRENDRE PART A UN DIALOGUE : PRENDRE LA PAROLE DEVANT LES AUTRES, ECOUTER AUTRUI, FORMULER ET JUSTIFIER UN POINT DE VUE				

L'inconvénient de cette présentation réside dans la taille du document (environ 30 pages pour le cycle III). Les trois niveaux de classe apparaissent dès le CE2.

2^{ème} forme (proposition non réalisée):

La structure du document est identique mais déclinée par niveau de classe.

Exemple pour le CE2

Exemple pour le CM1

COMPETENCE 1 : la maîtrise de la langue française Compétences ou connaissances devant être acquises	1 ^{ère} période	2 ^{ème} période	3 ^{ème} période
FRANÇAIS : LANGAGE ORAL			
<i>Echanger, débattre :</i>			
Ecouter et prendre en compte ce qui a été dit			
Questionner afin de mieux comprendre			
Exprimer et justifier un accord ou un désaccord			
Emettre un point de vue personnel motivé			
PRENDRE PART A UN DIALOGUE : PRENDRE LA PAROLE DEVANT LES AUTRES, ECOUTER AUTRUI, FORMULER ET JUSTIFIER UN POINT DE VUE			

COMPETENCE 1 : la maîtrise de la langue française Compétences ou connaissances devant être acquises	1 ^{ère} période	2 ^{ème} période	3 ^{ème} période
FRANÇAIS : LANGAGE ORAL			
<i>Echanger, débattre :</i>			
Demander et prendre la parole à bon escient			
Réagir à l'exposé d'un autre élève en apportant un point de vue motivé			
Participer à un débat en respectant les tours de parole et les règles de politesse			
Présenter à la classe un travail collectif			
PRENDRE PART A UN DIALOGUE : PRENDRE LA PAROLE DEVANT LES AUTRES, ECOUTER AUTRUI, FORMULER ET JUSTIFIER UN POINT DE VUE			

A quel moment présente-t-on le LPC aux parents ?

Dans l'hypothèse où l'école utilise un document sur lequel figurent les compétences des programmes et celles du socle commun, la présentation est effectuée lors des temps consacrés à la remise des livrets par période.

Dans le cas où l'école utilise deux documents distincts – un livret de compétences par niveau de classe + le livret personnel de compétences-, il convient d'opérer quelques aménagements :

- *Mise en phase du livret avec les programmes 2008 (utilisation des compétences définies dans les progressions par niveau)*
- *Information et mise en perspective avec le livret personnel de compétences (soit présentation des compétences et des domaines, soit copie condensée du livret personnel de compétences)*

Comment valider les compétences ou les items très « généraux » (culture scientifique) ? Comment valider les items très spécifiques ?

La mise en correspondance du livret scolaire et du livret personnel de compétences est un élément de réponse. Pour prendre l'exemple du domaine scientifique, il n'est pas imaginable que les enseignants de CM2 couvrent en une année scolaire l'ensemble des items indiqués dans le livret personnel de compétences. Ils s'appuieront en partie sur les évaluations menées au cours du cycle III, sur les évaluations spécifiques à l'année de CM2 en s'aidant notamment des outils d'évaluations édités par le ministère :

Cette évaluation peut être réalisée en fin de CM2, mais il est préférable de concevoir ce bilan dans une perspective dynamique qui prenne en compte les progrès de l'élève sur toute sa scolarité au cycle3.

http://media.eduscol.education.fr/file/evaluation/48/7/aide_evaluation_elementaire_sciences_137487.pdf

Les items très spécifiques peuvent faire l'objet d'évaluations « spécifiques ».

Comment, au sein du conseil de cycle et dans le temps imparti (3 heures/trimestre), valider toutes les compétences ?

Le conseil de cycle doit étudier en priorité les situations des élèves qui rencontrent des difficultés et pour lesquels la validation des compétences du livret personnel n'est pas acquise.